

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 6 septembre 2022

Date de convocation : 1^{er} septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 2 Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE

EXCUSÉS : Michel LAUVAUX, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Corinne PANATIER

PROCURATION : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Corinne PANATIER à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2022-39 : Soutien à la PASSEM

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de soutien de l'association LIGAMS pour l'organisation de la PASSEM par l'achat de kilomètre.

M. le Maire précise que la PASSEM est une course en relais de 400 kms (entre Bidache et Pau) destinée à promouvoir la transmission et la défense de la langue régionale dont la première édition s'est déroulée du 2 au 5 juin 2022.

Aussi, afin de montrer son soutien aux langues régionales, M. le Maire propose de soutenir cette course en achetant 1 kilomètre symbolique au prix de 100 € (dépense imputée à l'article 6574 – subventions aux associations)

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 100 € à l'association LIGAMS pour l'organisation de la PASSEM 2022

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2022

VOTE	POUR	16
	CONTRE	2
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

